MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 4 avril 2014

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Madame KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON, M. BADEZ

Excusé: Statione of mon Alabia O sengrano I som to OTT 3000 T ob suisiteiro

Monsieur CONTE Procuration à Madame VASQUEZ

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

Jean-Michel BOUSQUET, comme secrétaire de séance titulaire. Jean-Alain BOUYSSOU, comme secrétaire suppléant.



1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur: Madame Le Maire

Le compte-rendu du procès-verbal du 20 décembre 2013 appelle-t-il des remarques particulières ?

VOTE: UNANIMITE

Décisions municipales :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations n°4/08 du Conseil Municipal du 28 mars 2008 et n°115/12 du 23 novembre 2012, je vous informe que Monsieur Bernard LABISTE, ancien maire, a été amené à signer les décisions municipales suivantes :
 - Inviter l'auteur pour la jeunesse Xavier-Laurent PETIT dans le cadre du Défi Lecture avec le public scolaire pour la somme de 831,04 € brut TTC et de prendre en charge les frais afférant à son déplacement et à son logement pour 3 nuits
 - Confier à la société S.A.C.P.A. l'enlèvement des animaux errants, blessés ou morts sur la voie publique par un contrat d'une durée de 4 ans pour un coût minimal annuel de 0.30€ par habitant et de récupérer les frais relatifs aux interventions de la S.A.C.P.A. acquittés par la ville auprès des propriétaires des animaux qui auront pu être identifiés
 - Signer un contrat de cession avec l'entreprise Blue Fish pour le spectacle « Afro Boriken Jazz Ensemble » dans le cadre du festival Accords à Corps 2014 pour la somme forfaitaire de 7 000€ TTC et avec l'entreprise CARMA pour le spectacle « Luc Laine Quartet Guest Rachael Magdison » dans le cadre des « Mercredis du Haillan » le mercredi 12 mars 2014 pour la somme forfaitaire de 1 801,68 € TTC
 - Signer une convention dans le cadre des « Mercredis du Haillan » avec l'association Bordeaux Chanson pour le spectacle : « Pierre C. » le 12 février 2014 et « Bastien Lanza » le 30 avril 2014 pour la somme forfaitaire de 1 400 € TTC, avec l'association CTL Théâtre pour le spectacle « Une souris grise » par la compagnie Duodélire le mercredi 15 janvier 2014 pour la somme forfaitaire de 1 000 € TTC, avec l'association Chœurs et Musique pour le spectacle « Sophie Teboul Héléne Le Corre Richard Rimbert » le mercredi 2 avril 2014 pour la somme forfaitaire de 2 700 € TTC, avec le comité de Jumelage Le Haillan / Kalambaka pour le spectacle « Calise » le mercredi 22 janvier 2014 pour la somme forfaitaire de 1 200 € TTC
 - Signer une convention avec l'association MANDORA concernant l'organisation de la manifestation « *Animasia Le Haillan* » pour une somme forfaitaire de 11 000 € et avec l'association « Bordeaux Chanson » concernant l'organisation de la manifestation « Le Haillan Chanté » pour une somme forfaitaire de 23 000 €

- Signer le contrat d'assistance et de maintenance avec ARPEGE REQUIEM V5 pour un montant annuel de 446 € H.T.
- Signer le contrat de location de la machine à affranchir avec NEOPOST pour un montant annuel de 1 108 € H.T pour une période de 5 ans
- Régler à l'association TEPAH un montant global de 1 200 € pour la soirée Absurde Séance à l'Entrepôt le 22 mars 2014 et à la société Nanosphère Productions un montant global de 1 800 € pour la soirée du « Très Court International Film Festival le 2 mai 2014 »
- Signer un contrat de cession avec l'association JAZZ LINE concernant la mise en spectacle « BIG BARNAB TRIO » dans le cadre du festival « Accords à Corps » pour la somme forfaitaire de 900 € TTC
- Signer une convention avec Mme Cécilia DELANNOY-VAZQUEZ qui interviendra en supervision des 2 accueillants du LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) à raison d'une heure mensuelle à 50 € de l'heure pour la période de janvier à mai 2014, renouvelable par tacite reconduction
- Signer une convention avec l'association CISTUDE pour un cycle d'animations dédiées aux ALSH sur le thème de l'infiniment petit autour de l'exposition « Minuscule Multitude » pour une somme forfaitaire de 440 €
- Accueillir deux lectures « *Vous m'en direz des Nobel* » en collaboration avec l'association culturelle Lettres d'Echange à la Bibliothèque Multimédia pour un montant global de 760 €
- Signer une convention avec l'association « Musiques de Nuit » concernant l'organisation d'un concert dans le cadre « Le Haillan Chanté » pour la somme forfaitaire de 8 910 euros HT.
- Conclure un contrat de maintenance avec la société M.P.S. pour 2 visites annuelles sans réparation du sanitaire public sis place Henri Bos pour un montant annuel de 538,20 euros TTC.
- Accueillir le comédien Olivier Waibel du Collectif Crypsum pour une lecture dans le cadre de la remise de prix du concours « Bref et si on racontait un crime ? » pour un montant global de 275 €.
- Conclure avec M. Eric CHAMOULAUD une convention d'une durée de 1 an pour assurer la surveillance et le contrôle du pigeonnier expérimental implanté à Bel Air pour un montant annuel de 1 000 € HT avec une TVA à 20 %

2. N°4/14 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE: UNANIMITE

3. N°5/14 - FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE: UNANIMITE

4. N°6/14 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE: UNANIMITE

5. N°7/14 - CONVENTION POUR L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE LA SALLE PIERRETTE AYMAR ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET LE SIVOM JALLES SUD MEDOC

Rapporteur : Eric Fabre

Eric Fabre : Lecture de la délibération

<u>Monsieur Chaigne</u>: Vous dites que c'est comme d'habitude, j'ai regardé dans les années précédentes et je n'ai pas trouvé ce type de délibération. Est-ce que vous pourrez me donner le numéro de la dernière délibération concernant cette convention?

<u>Madame le Maire</u>: On vous le communiquera. On est obligé de le faire car c'est un équipement qui est partagé.

<u>Monsieur Chaigne</u>: J'avais une deuxième question. C'est au sujet de la convention qui est annexée, c'est si j'ai bien compris avec le Président du SIVOM. Est-ce que cette présidence est liée au mandat de maire ou est-ce qu'elle est complètement indépendante?

<u>Madame le Maire</u>: Je ne connais pas les statuts du SIVOM par cœur, mais on vous retrouvera l'information.

VOTE: UNANIMITE

6. N°8/14 - CLASSE DE DECOUVERTE 2014 - ELEMENTAIRE CENTRE ET LUZERNE - FIXATION DES TARIFS

Rapporteur: Carole Guere

Carole Guere : Lecture de la délibération.

<u>Madame le Maire</u>: Ce sera probablement la dernière délibération sur ce sujet puisque sur la première délibération vous m'avez donné délégation de signature. Pour compléter ce qu'a dit Carole Guère, en réalité il y a déjà trois classes qui sont parties dans le courant du mois de mars. En fait, cela concerne pour l'avenir les trois autres classes.

VOTE: UNANIMITÉ

7. N°9/14 - PAE DU RUISSEAU - ACQUISITION MONNE-DECROIX

Rapporteur: Monique Dardaud

Monique Dardaud: Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne: Cette délibération avait déjà été passée en 2012, cela veut dire que cette parcelle depuis deux ans n'a jamais été acquise ou elle a été acquise il y a deux ans et on se contente d'ajuster la surface.

<u>Madame le Maire</u>: Elle n'a jamais été acquise et elle va être acquise, c'est pourquoi le recalcul de la surface a été fait.

<u>Monsieur Chaigne</u>: Et pourquoi il y a deux ans on a passé cette délibération à laquelle il n'a pas été donné suite.

Madame le Maire: Parce qu'il y a eu d'autres aménagements, il y a eu des transferts.

<u>Monique Dardaud</u>: Les travaux définitifs et les plans définitifs terminés, la parcelle n'avait plus la même superficie que celle définie auparavant.

<u>Monsieur Chaigne</u>: Cela est valable pour le changement de surface, mais le fait qu'elle n'a pas été acquise depuis deux ans alors que l'on a délibéré il y a deux ans ?

Madame le Maire : A priori, c'est le promoteur qui a tardé.

VOTE: UNANIMITE

8 .N°10/14 - FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2014 - DECISION

Rapporteur: Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

Monsieur Meyre: C'était un engagement dans le cadre de notre programme, aussi nous ne pouvons que voter Pour.

Madame le Maire : Nous nous réjouissons que vous vous en réjouissiez.

Monsieur Fourcaud: J'ai regardé extrêmement attentivement votre programme et comme je n'ai vu aucune mention attestant ce désir de ne pas bouger ces taxes, vous l'aviez dit à quel moment sans indiscrétion? Et cela dit, je me réjouis et j'espère que cela va continuer jusqu'à la fin du mandat. Mais comme vous dites que vous vous y étiez engagée, vous vous étiez engagée où?

Madame le Maire : En réunion publique.

<u>Jean-Michel Bousquet</u>: Clairement exprimé, affirmé et engagé lors des réunions publiques, de maintenir stable les taux d'imposition sur les trois taxes pendant la durée du mandat.

<u>Madame le Maire</u>: Pour être tout à fait exact, je l'ai dit à plusieurs reprises en réunions publiques et avec une petite réserve, sauf cataclysme. J'espère que nous n'aurons pas de cataclysme, bien évidemment.

VOTE: UNANIMITE

9. N°11/14 - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (FDAEC) - AFFECTATION DE LA DOTATION 2014

Rapporteur: Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

10. N°12/14 - COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur: Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE: UNANIMITE

11. N°13/14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco: Lecture de la délibération.

VOTE: UNANIMITE

12. N°14/14 – DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN - DECISION

Rapporteur: Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco: Lecture de la délibération.

<u>Monsieur Fourcaud</u>: Une remarque agréable puisque ayant fréquenté avec vous Madame BOY pendant quelque temps, je la trouve effectivement compétente.

VOTE: UNANIMITE

13. N°15/14 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ESPACE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN »

Rapporteur: Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco: Lecture de la délibération

VOTE: UNANIMITE

12. N°16/14 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU COMITE TECHNIQUE LOCAL

Rapporteur: Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco: Lecture de la délibération

Monsieur Fourcaud: Etant donné que nous ne sommes pas associés à ce comité, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

VOTE:

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

<u>Madame le Maire</u>: Nous sommes arrivés très rapidement à la fin de ce Conseil. Je vous souhaite une excellente soirée. Je vous rappelle que demain il y a le carnaval qui se tient au Haillan. Donc venez nombreux et déguisés. Et nous nous donnons rendez-vous le 30 avril pour le prochain Conseil Municipal.

Jean-Michel BOUSQUET
Secrétaire de Séance

Andréa KISS Maire du Haillan

Madeleine O'presco : Lecture de la délibération

VOTE: UNANHITE

72, N. 1874 – RESTEMATION DES ESTREBERTANTS DU GOMPET, VALUNCIPAL 2 OUR SIBBÉR AUS COM LE FECHANGUE 1150 AL Rammour : Madehim D. Press

Madeleine O'gresso : Lecture de la déliberation

Mousteur Fonecami, Erqu donné que nous na sommes par associés à ce comiré, nous nembritablems sur ce lle délibération.

TITOY

Majorité Manicipale : 22 VOIX POUR
Le Haillen merite un viul changement : 7 AUSTE ETITIES

Fridame le Maire: Nons vonnus arraes hés rapidement à la flu de ce Conseil. Je ve sondaire hie excellente solrée, le vous rappelle que demain il y a le cariteral qui se tiem l'oillair. Donc vener nombreur et dispusés. Et nous nous demaons render-sons le 30 aver pour la provincie Conseil Municipal.

Jean-Michel BOUSQUET
Scortlaire de Scance

Andréa MISS Maire du Haillan